

***Discrimination des personnes d'origine subsaharienne:  
Le recyclage des stéréotypes***

En déclarant 2011 *Année internationale des Personnes d'Ascendance africaine* et en choisissant de les mettre à l'honneur ce 21 mars, Journée internationale pour l'Élimination de la Discrimination Raciale, les Nations Unies souhaitent mettre en avant "les problèmes de discrimination raciale auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine" et inviter les États "à faire avancer l'intégration des personnes d'ascendance africaine à la société sous tous ses aspects – politiques, économiques, sociaux et culturels – et à promouvoir une meilleure connaissance et un plus grand respect de la diversité de leur patrimoine et de leur culture"<sup>1</sup>.

Qu'en est-il en Belgique? A l'occasion du 21 mars, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a décidé de faire le point sur la situation en Belgique des **personnes d'origine subsaharienne**. Qui sont-elles? A quels stéréotypes et à quels types de discrimination sont-elles confrontées? Leur situation est-elle différente de personnes d'une autre origine étrangère?

En Belgique, les ressortissants originaires de République Démocratique du Congo constituent de loin le premier groupe d'origine des personnes issues d'Afrique subsaharienne, même si les flux migratoires en provenance de cette région se diversifient de plus en plus. A l'issue de la seconde guerre mondiale, on dénombrait officiellement 10 Congolais en séjour légal en Belgique. Aujourd'hui, on compte dans notre pays environ 16.000 ressortissants de nationalité congolaise et 25.000 Congolais de naissance devenus belges.

En juin 2010, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo, le Centre revenait sur cette migration très spécifique pour notre pays, en présentant une "*Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique*"<sup>2</sup>. L'étude voulait contribuer au développement d'une image plus fine et nuancée de cette migration, en net contraste avec le grand pêle-mêle migratoire auquel se réfèrent consciemment ou non certains médias, le politique et les citoyens belges en général.

La Belgique connaît en effet mal sa migration congolaise (et africaine en générale) et entretient une relation difficile avec son passé colonial. Or interroger notre relation à "l'altérité noire" – et lutter contre les préjugés et la discrimination dont sont victimes les personnes d'origine subsaharienne – passe aussi par la réconciliation des mémoires<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Fiche d'information sur l'Année internationale des Personnes d'Ascendance africaine:

[http://www2.ohchr.org/english/issues/racism/groups/african/docs/Infonote\\_IYPAD\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/issues/racism/groups/african/docs/Infonote_IYPAD_fr.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.diversite.be/index.php?action=artikel\\_detail&artikel=362](http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=362)

<sup>3</sup> Lire aussi à ce sujet le dossier "*Le Congo dans nos têtes*", Revue *Politique*, numéro 65, juin 2010

## Du sauvage primitif au beau chanteur Ou comment dépoussiérer les stéréotypes?

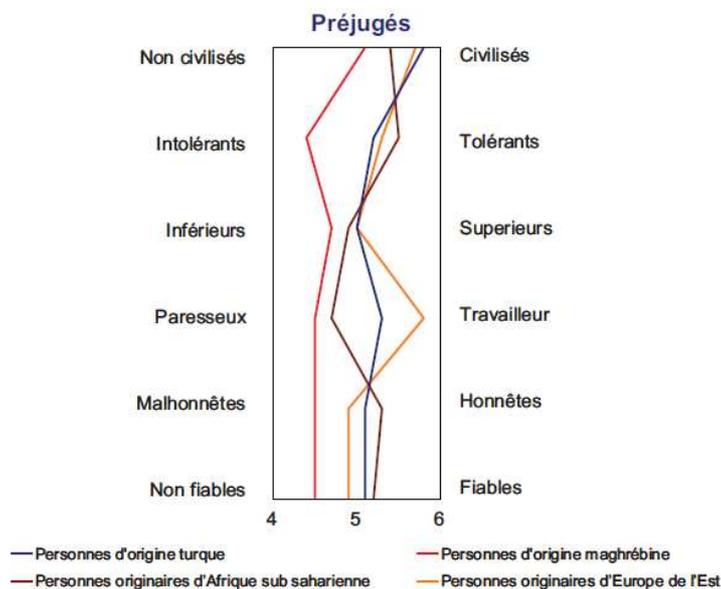
Deux études publiées en 2009<sup>4</sup> et 2010<sup>5</sup> par le Centre examinent les perceptions des groupes minoritaires par les Belges et inversement. Il en ressort que les stéréotypes qui touchent les personnes d'origine subsaharienne sont sensiblement différents des stéréotypes visant, par exemple, les populations d'origine marocaine ou turque vivant en Belgique.

Autant le groupe des Maghrébins est perçu comme une "menace" et un groupe "peu désireux de s'intégrer", les Africains subsahariens sont eux perçus "de façon inférieure". Ce qui les caractérise est leur tempérament gai, enjoué et l'intérêt qu'ils attachent à leur apparence ; Leur philosophie de vie est très variée: plus orientée sur le plaisir et moins sur le travail. Les Africains vivent aussi davantage en communauté, ce qui peut occasionner des nuisances."

Parmi les Belges ayant déclaré avoir eu une expérience négative au cours des six derniers mois avec une personne qui appartient à un groupe ethnique minoritaire, seuls 12% indiquent que cette personne était d'origine subsaharienne (contre 63% d'origine maghrébine).

Parmi les groupes minoritaires représentés dans l'échantillon (soit les personnes d'origine maghrébine, turque, d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est) les Africains subsahariens sont ceux qui suscitent "le plus de sympathie".

Ils sont jugés plus "fiables", "honnêtes" et "tolérants", mais aussi plus "paresseux", "inférieurs" et moins "civilisés" que les autres groupes minoritaires, si l'on exclut toutefois les Maghrébins qui semblent cumuler tous ces stéréotypes.



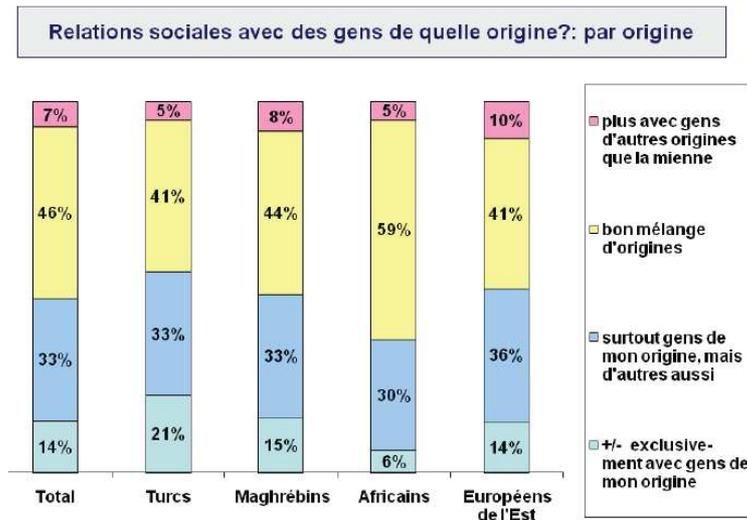
Si l'on inverse la perspective, et qu'on interroge les personnes d'origine subsaharienne sur la nature de leurs relations avec "leurs voisins", celles-ci estiment qu'ils

<sup>4</sup> [http://www.diversite.be/index.php?action=artikel\\_detail&artikel=119&select\\_page=23](http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=119&select_page=23)

<sup>5</sup> [http://www.diversite.be/?action=publicatie\\_detail&id=116&thema=4?](http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=116&thema=4?)

entretiennent des relations amicales et polies avec leurs voisins belges, sans que ceux-ci ne soient des amis. Leurs liens amicaux avec des voisins d'origine maghrébine sont plus fréquents (ils considèrent 26% d'entre eux comme des amis, contre 9% seulement lorsqu'il s'agit de voisins belges).

On constate également que les personnes d'origine africaine sont moins nombreuses, en comparaison avec les autres groupes minoritaires, à n'entretenir des relations sociales qu'avec des personnes de leur origine et qu'ils ont des contacts avec "un bon mélange d'origines".



Mais l'étude montre aussi que les Africains sont, parmi les groupes étudiés, ceux qui déclarent être le plus souvent la cible de préjugés. Ils attribuent cela essentiellement à leur couleur de peau. 4 sur 10 évoquent des expériences négatives dans la recherche d'un logement et 8 sur 10 pensent avoir été désavantagés par rapport aux Belges dans la recherche d'un emploi. Parmi les minorités interrogées, les Africains d'origine subsaharienne sont les plus nombreux à déclarer ressentir du "racisme économique" dans leurs relations de travail. Enfin, les médias sont aussi visés dans la mesure où 75% des Africains estiment être sous-représentés dans les médias belges.

*Un employé d'une firme privée interpelle le Centre concernant des faits discriminatoires et de harcèlement dont il est victime, sur base de son origine africaine et de sa couleur de peau, de la part non seulement de plusieurs collègues mais aussi de son employeur. Il ressort de son témoignage qu'il fait l'objet d'insultes ("sale noir, Doudou négro, Nesquik,..."), qu'on le ridiculise devant les clients (en lui tendant une banane), que son horaire de travail est modifié de manière unilatérale, qu'il doit manger après ses collègues, qu'il doit travailler pendant ses jours de congé, qu'il n'est pas toujours payé... Il est mis fin au contrat, via un C4 qui indique "une rupture de commun accord", ce que l'intéressé dément. Le Centre a déposé une plainte simple à l'auditorat du travail.*

Lorsqu'on leur demande si les Belges ont des préjugés à leur égard, les groupes qui font le plus souvent mention de "souvent" (1 sur 4) sont les Africains (du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne), loin devant les Turcs (1 sur 6) et les Européens de l'Est (1 sur 9).

Le "racisme gratuit" ("Un Belge change de place dans le métro ou sur le trottoir en me voyant") a été vécu par une personne africaine sur 3.

**On retiendra de ces études en miroir que:**

- Les Belges ont une opinion des Africains plus favorable que des autres groupes minoritaires, mais perçoivent néanmoins ceux-ci comme "paresseux", "inférieurs" et "moins civilisés" que les Belges ou d'autres minorités.
- Les Africains s'estiment plus victimes de préjugés et de discrimination par les Belges que les autres groupes minoritaires. Ils attribuent cela à leur aspect et leur couleur de peau.

Ces données confirment largement d'autres études<sup>6</sup> portant sur les stéréotypes dont sont victimes les personnes d'origine subsaharienne. Notons aussi le lien évident entre les stéréotypes issus de la propagande coloniale et les stéréotypes actuels, régulièrement alimentés par les médias et "remis au goût du jour". Ainsi, le noir primitif du passé colonial, proche de la nature, peu intelligent et seulement capable de réaliser des travaux manuels et physiques est, au 21<sup>e</sup> siècle, resté cantonné au domaine de la nature et des sens, mais de manière plus positive: il a la musique et la danse dans la peau, il est doué pour le sport, il est supérieur sexuellement et physiquement mais il reste moins intelligent et cultivé que l'Européen. On peut en conclure que le racisme "contemporain" est largement influencé par les représentations passées et le contexte historique.

**Emploi et logement**  
**"De préférence pas de noirs"**

Au Centre, 11% des signalements de discrimination liés à l'origine concernent le critère "couleur de peau" (et touchent dans leur quasi-totalité des personnes d'origine subsaharienne). Le pourcentage augmente lorsqu'on combine le critère "couleur de peau" avec d'autres critères dit "raciaux" (nationalité, origine ethnique...) Il ne s'agit donc pas d'un phénomène isolé ou insignifiant.

Autre constat tiré des enregistrements au Centre: emploi et logement nourrissent chaque année les statistiques relatives aux signalements de discrimination, sans que cela n'évolue de manière positive. Notons que la cyberhaine, autre motif important de signalements au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, viserait plutôt les personnes musulmanes, le critère de "couleur de peau" étant plus "épargné".

**Au niveau de l'emploi**, l'étude publiée en 2005 par la K.U.Leuven et l'ULB sur les *Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale* a montré l'ampleur du phénomène de la répartition 'ethnique' des emplois, des statuts et des salaires.

L'étude montrait notamment que les personnes d'origine subsaharienne avec un niveau de qualification élevé (études supérieures) se trouvent plus fréquemment au chômage. L'étude parle à ce sujet d'un taux d'activité particulièrement bas des travailleurs d'origine subsaharienne, au même titre que les femmes d'origine turque et marocaine.

---

<sup>6</sup> Voir aussi l'étude sur "les femmes d'Afrique subsaharienne en Belgique. Participation d'une diaspora", Centre Avec, septembre 2007:

<http://www.centreavec.be/analyses/Les%20femmes%20d'Afrique%20subsaharienne%20participation%20d'une%20diaspora.pdf>

Lire aussi l'article de Nathalie Bolland: La situation des « Noirs » de Belgique au regard du passé colonial belge: <http://www.mrax.be/spip.php?article317>

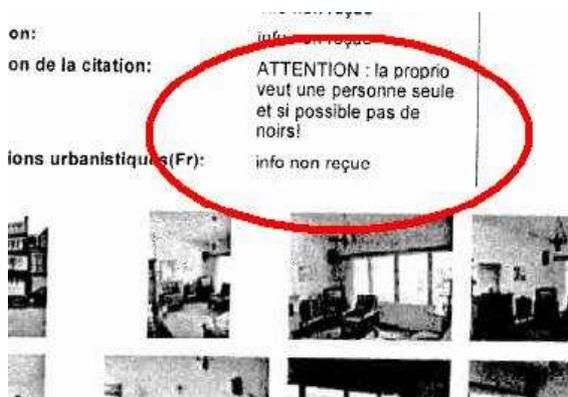
Pour autant qu'ils puissent avoir un emploi, les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne étaient relativement moins défavorisés que les travailleurs d'origine marocaine et turque, dont la grande majorité a soit un statut d'ouvrier, soit un emploi dans des secteurs à bas salaires.

Mais lorsqu'ils bénéficient d'un diplôme et d'une qualification, ils sont plus souvent contraints d'accepter un emploi pas nécessairement en rapport avec leur niveau d'étude ou de qualification. L'acquisition de la nationalité belge a par ailleurs un impact dérisoire sur leur situation sur le marché de l'emploi.

*Une personne d'origine africaine se voit proposer, via une agence intérim, un poste de téléphoniste dans un call-center. Après avoir passé en revue divers aspects du poste (permis de conduire, disponibilités, salaire,...) qui se sont avérés concluants, l'employée de l'agence interrompt la conversation afin, dit-elle, de vérifier un dernier point. Lorsqu'elle reprend le téléphone, elle annonce au candidat intérimaire qu'il ne peut accéder à cet emploi au motif que ce dernier a un accent d'origine étrangère. Le Centre et le MRAX, qui a vérifié via un testing le récit du plaignant, ont interpellé l'agence. L'affaire est toujours en cours.*

Une autre étude publiée en 2010 par le Centre intitulée "*Belgique – RD Congo: 50 années de migration*" confirmait ces constats. L'étude des taux d'activité et d'emploi montre que la proportion de personnes qui travaillent réellement reste assez faible: depuis 2002, le taux de chômage des ressortissants congolais avoisine les 40% alors que ce taux tourne autour des 22% pour les étrangers et de 12% pour la population totale. Ainsi si presque 90% des 15-64 ans se retrouve dans la population active et est désireuse de participer à l'activité économique, on estime que presque 2/5 de ces ressortissants congolais se trouvent être au chômage<sup>7</sup>. Ces taux contrastent avec d'autres données montrant que la population issue de l'immigration congolaise se caractérise par une surreprésentation des diplômés du supérieur.

**Au niveau du logement**, il ressort de plusieurs enquêtes que les personnes d'origine subsaharienne éprouvent, plus encore que d'autres populations d'origine étrangère; des difficultés à louer un appartement ou une maison<sup>8</sup>.



Un des dossiers ouverts au Centre en 2010 concerne les faits suivants:  
Une agence immobilière diffuse une annonce dans laquelle il est précisé : «ATTENTION, la proprio cherche une personne seule et si possible pas de noirs ! ». Le Centre a contacté l'agence concernée. Selon celle-ci, il s'agissait d'une erreur d'un étudiant jobiste. Suite aux discussions avec le Centre, l'agent s'est engagé à rappeler le prescrit de la législation antidiscrimination à ses collaborateurs via notamment la diffusion du cours e-learning de l'IPI (Institut professionnel des agents immobiliers) et d'un rappel lors d'un séminaire interne. Il a également introduit une clause antidiscrimination dans ses contrats.

<sup>7</sup> Précisons que ces statistiques ne prennent pas en compte les Congolais devenus belges;

<sup>8</sup> Voir notamment <http://www.mrax.be/spip.php?article317>

Les signalements de discrimination dans le logement introduits au Centre par les personnes d'origine subsaharienne recourent les stéréotypes qu'elles évoquent dans les études de perception. Rappelons qu'on niveau du logement, la discrimination opère aux différents stades de la procédure (lors du premier contact, lors de la visite du bien, via les agences immobilières...).

**On retiendra des signalements enregistrés au Centre** que la discrimination, tant dans l'emploi que dans le logement, s'appuie sur des stéréotypes anciens, hérités du passé colonial. Dans le secteur de l'emploi, l'intelligence des personnes d'origine subsaharienne est constamment remise en question. Dans le secteur du logement, les propriétaires craignent de louer leur bien à des gens bruyants et peu soigneux. Cela démontre combien les stéréotypes sont profondément ancrés dans l'imaginaire collectif et interroge les moyens de les combattre.

Le rapport des Assises de l'interculturalité abordait ce point en demandant à la Belgique de "*mettre au clair sa propre histoire*". Le Comité de pilotage recommandait que les autorités politiques manifestent une reconnaissance de son passé colonial, "*de façon visible*". Dans la mesure où les migrations ont façonné le visage actuel de nos sociétés, il déplorait aussi que le projet d'un Musée de l'immigration soit resté lettre morte jusqu'à aujourd'hui.

#### **Contacts presse**

**Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**

**Nadine Brauns, (FR): 02 212 3015 (gsm: 0475 3333 89); nadine.brauns@cntr.be**

**Eef Peeters, (NL): 02/212 30 05 (gsm: 0498 77 10 46); eef.peeters@cntr.be**

## **Annexe: La population issue d’Afrique subsaharienne en Belgique**

Quentin Schoonvaere IACCHOS/UCL

Au début des années 1990, approximativement 33.000 personnes originaires d’Afrique subsaharienne résidaient en Belgique. Durant la seconde moitié des années 1990, la croissance de la population originaire d’Afrique subsaharienne va devenir plus forte et va s’intensifier au cours des années 2000. Ainsi, de 1991 à 1995, cette population connaissait une croissance annuelle moyenne de 4 %. De 1996 à 2001, cette croissance est passée à 8,7% et, depuis 2002, elle avoisine les 13%. Au premier janvier 2008, on estime à un peu plus de 113.000 le nombre de personnes résidant en Belgique qui sont nées avec une nationalité d’Afrique subsaharienne. Approximativement 63.500 (soit 56%) ont acquis la nationalité belge. En conséquence, les enfants mis au monde par un parent devenu belge naissent avec la nationalité belge et ne sont pas repris dans les statistiques de la population née étrangère. Cela implique une population descendante plus importante, issue d’unions pouvant parfois être mixtes, et qui est, à l’heure actuelle, difficile à estimer.

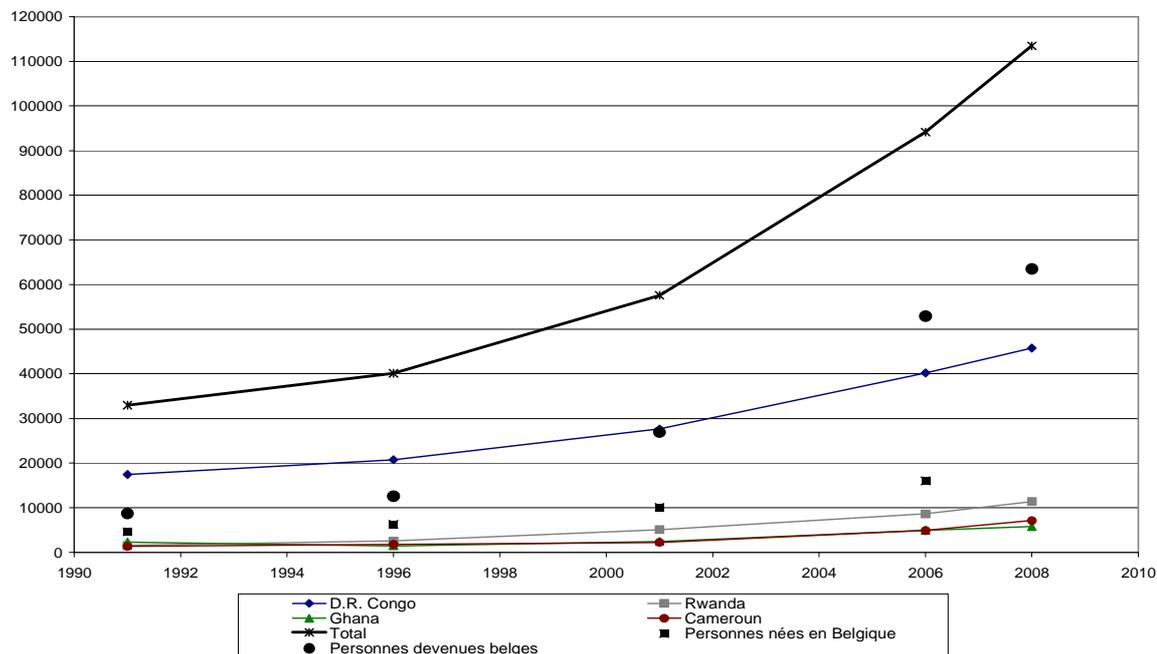
A côté de cela, on remarque que la population d’origine congolaise est devenue proportionnellement moins importante au cours de ces deux décennies. Au début des années 1990, plus de la moitié (53 %) de la population originaire d’Afrique subsaharienne provenait de République Démocratique du Congo<sup>9</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, cette proportion est passée à 40%. Au cours de ces dernières années, la population d’Afrique subsaharienne est devenue plus hétérogène en termes d’origine. A côté des Congolais, les trois principaux groupes originaires d’Afrique subsaharienne sont les Rwandais (11.360 personnes), les Camerounais (7.100 personnes) et les Ghanéens (5.760 personnes). Derrière ces quatre principaux groupes, on retrouve une grande diversité des origines que l’on peut associer à une évolution assez récente des flux migratoires en provenance d’Afrique subsaharienne.

Pour résumer, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1991 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la population originaire d’Afrique subsaharienne a été multipliée par 3,4. Compte tenu de la croissance de cette population observée ces dernières années, on peut estimer que la population née étrangère d’Afrique subsaharienne pourrait approcher les 150.000 personnes début 2011. A côté de cela, de nombreux enfants, dont les parents sont originaires d’Afrique subsaharienne naissent directement avec la nationalité belge et ne sont pas repris dans les chiffres présentés ci-dessus. Enfin, nous avons vu que les ressortissants originaires de République Démocratique du Congo constituent de loin le premier groupe d’origine des personnes issues de cette partie du monde. Toutefois, la diversification des flux migratoires a engendré une plus grande hétérogénéité des origines.

---

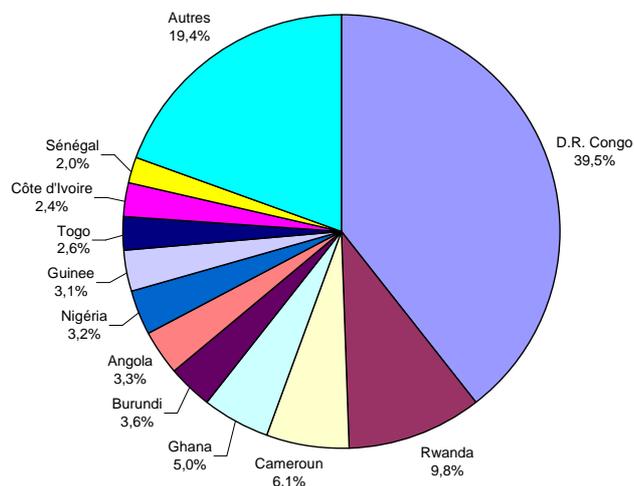
<sup>9</sup> Les liens historiques qui lient la Belgique et la République Démocratique du Congo ont contribué au développement de flux migratoires en provenance du Congo dès les années 1960. Pour plus de précisions concernant la migration congolaise et la population originaire de ces flux voir : Centre/IACCHOS, *Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : Analyse des principales données démographiques*, Bruxelles : CECLR, 2010.

### Evolution de la population née étrangère d'Afrique subsaharienne



Source : Registre National ; DG-SIE (Calculs : Schoonvaere Quentin IACCHOS/UCL)

### Répartition de la population née étrangère d'Afrique subsaharienne par pays d'origine au 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>10</sup>



Source : Registre National ; DG-SIE (Calculs : Schoonvaere Quentin IACCHOS/UCL)

<sup>10</sup> Cette répartition repose sur des estimations dont la méthode est détaillée dans le chapitre 6 du rapport Statistique et démographique du Centre. Centre/IACCHOS, *Etude statistique et démographique 2009 : Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*, Bruxelles : Centre CECLR, 2010.